

NSE
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5 232 972,05 euros
Siège social : La Grand-Croix - 03250 NIZEROLLES
394 020 903 RCS CUSSET

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 21 MARS 2024

L'an 2024,
Le 21 mars,
A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Les personnes désignées en qualité de membres du Conseil de Surveillance aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2024 se sont réunies en vue de constituer le bureau du Conseil et de fixer la rémunération du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Madame Isabelle CARRERE
- Monsieur Stéphane MAYER
- NSE Participations, représentée par Monsieur François LACOSTE

En présence :

- *Des membres du Comité Social Economique :*

- Brigitte DEVERNOIS
- Laurent VIALLE

- *Et de :*

- Le Cabinet d'avocats ORLHAC-PIALES, représenté par Maître Laurent PIALES,

Maître Laurent PIALES est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur François LACOSTE, membre du Conseil le plus âgé, préside la séance.

Le Président de séance constate que les membres du Conseil de Surveillance présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil de Surveillance peut valablement délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Surveillance ont, à l'unanimité, pris les décisions suivantes.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL SURVEILLANCE EN REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT DÉMISSIONNAIRE.

Monsieur François LACOSTE, ayant démissionné de ses fonctions de membre et de Président du Conseil de Surveillance à compter de ce jour, demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

La candidature de Monsieur Stéphane MAYER aux fonctions de Président du Conseil de Surveillance est soumise au vote des membres du Conseil.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Stéphane MAYER, Président du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur François LACOSTE, et ce pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Monsieur Stéphane MAYER déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil de Surveillance, Monsieur Stéphane MAYER disposera de tous les pouvoirs que la loi et les statuts attachent à ces fonctions.

Monsieur François LACOSTE invite alors Monsieur Stéphane MAYER à présider la séance du Conseil.

NOMINATION D'UN NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL SURVEILLANCE

Suite à la démission de Monsieur Alain REMUZON de ses fonctions de membre et de Vice-Président du Conseil de Surveillance, Monsieur Stéphane MAYER demande au Conseil de bien vouloir procéder à la nomination d'un nouveau Vice-Président.

La candidature de Madame Isabelle CARRERE aux fonctions de Vice-Présidente du Conseil de Surveillance est soumise au vote des membres du Conseil.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Madame Isabelle CARRERE, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Alain REMUZON, et ce pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Madame Isabelle CARRERE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, Madame Isabelle CARRERE disposera de tous les pouvoirs que la loi et les statuts attachent à ces fonctions.

.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de Surveillance au moins.

Stéphane MAYER
Président

Isabelle CARRERE
Vice-Président

NSE Participations
Représentée par Monsieur François LACOSTE

Maître Laurent PIALES
Secrétaire de séance

*Copie certifiée conforme
à Vichy le 21/03/2024*

